

M. SELLAR: Il s'agit de cas où des dispositions spéciales, autorisées par le Parlement, s'appliquent aux personnes qui ont épuisé leurs droits aux prestations. Est-ce de ces cas-là que vous vouliez parler?

M. CHARLTON: Oui. Je me demande si nous pourrions obtenir ce renseignement.

M. SELLAR: Oui monsieur. Je vais l'obtenir.

7. Les recettes principales de l'année, et celles des années précédentes, s'établissent ainsi:

Source	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958
Impôt sur le revenu	\$ 2,265,300,000	\$ 2,279,500,000	\$ 2,745,200,000	\$ 2,798,900,000
Taxes d'accise	824,200,000	902,200,000	984,200,000	952,600,000
Droits de douane	397,200,000	481,200,000	549,100,000	498,100,000
Droits d'accise	226,500,000	249,400,000	271,400,000	300,100,000
Autres recettes fiscales	60,200,000	83,400,000	98,000,000	73,100,000
Produit de placements	134,000,000	149,300,000	206,600,000	169,400,000
Postes (chiffre net)	131,300,000	137,400,000	145,800,000	152,900,000
Autres recettes non fiscales	84,800,000	117,600,000	106,200,000	103,700,000
	<u>\$ 4,123,500,000</u>	<u>\$ 4,400,000,000</u>	<u>\$ 5,106,500,000</u>	<u>\$ 5,048,800,000</u>

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous indiquer la répartition de ces taxes d'accise?

M. SELLAR: Le paragraphe 8 est celui qui s'y applique en réalité. Puis-je prendre les deux à la fois?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

8. Les totaux des taxes d'accise groupent un nombre relativement élevé de taxes. La taxe sur les ventes continue d'en être la plus importante, ayant produit durant l'année plus de 703 millions de dollars, environ 14 millions de moins que dans l'année précédente. Les services intéressés sont d'avis que l'abrogation, au début de 1957, des taxes d'accise sur les bonbons, la gomme à mâcher et les liqueurs douces a diminué de 17 millions de dollars les recettes de l'année et que la réduction, en décembre 1957, du taux de la taxe d'accise sur les automobiles a baissé de 7 millions le rendement de cette taxe. La taxe sur certaines catégories de primes d'assurance (acquittées après le 31 décembre 1956) a été abrogée par le chapitre 37 des Statuts de 1956. En 1956-57, dernière année d'existence de cette taxe, elle a produit \$16,700,000.

M. SELLAR: Les taxes d'accise, naturellement, comprennent une foule de choses. La principale est la taxe sur les ventes. Elle a rapporté 703 millions sur un total de 952 millions.

La deuxième en importance est la taxe d'accise sur les cigarettes, les cigares et le tabac. Elle a produit 142 millions l'an passé. Naturellement, il ne faut pas oublier que les droits d'accise sur les cigares, les cigarettes et le tabac ont produit 131 millions. Par conséquent, vous avez la part du fumeur qui est de 273 millions en matière de taxes.

M. WINCH: J'y contribue trop largement!

M. SELLAR: Vient ensuite la taxe sur les automobiles, les pneus et les chambres à air. Elle a été réduite l'an dernier. Puis il y a la taxe d'accise sur les téléviseurs, les appareils radiophoniques, les phonographes, les lampes et ainsi de suite. Vous vous souvenez qu'en 1952-53, la loi prévoyait que l'équivalent du produit de cette taxe devait être versé à la Société Radio-Canada. Les rendements de cette taxe ont diminué. Ils atteignirent un sommet de 23